

06 DEC. 2016

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 17 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 9

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : BRAGANTI Karine, AVALLET Michèle, HUREL Noël, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Secrétaire de séance : LANTHEAUME Christiane

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet de la délibération : Demande de subvention à la Région – contrats d'aménagement intercommunal - bâtiments communaux : Mairie

Madame le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Pour faire face au retard de cette mise en place, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée dans le cadre des nouveaux « Contrats Ambition Région » à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui intervient essentiellement sur l'accompagnement des projets d'investissement.

Madame le Maire propose de préparer un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement des locaux communaux de la mairie dont le coût prévisionnel s'élève à 406 954 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total : 406 954 € HT
Région : 162 781 € HT
Département : 152 013 € HT
autofinancement communal : 92160 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Les travaux débuteront pendant le 3^e trimestre de l'année 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter la région auvergne-Rhône-Alpes en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre des nouveaux « Contrats Ambition Région » de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 novembre 2016

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

